

Compte-rendu Conseil d'École - EE Plélan le Grand - 20/11/2018

Membres présents:

- Mme Even, directrice de l'École.
- Mmes Lelièvre, Marsille, Fontaine, Taylor, M. Lejosne, enseignant(e)s.
- M. Hélaudais, adjoint aux affaires scolaires, enfance et jeunesse.
- Mme Marsa, Inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription de Montfort sur Meu.
- Mmes Morfoisse, Goolaerts, Peltier, Choneau-Le Rhun, M Weber, Aumand, Guenaf , représentants de parents d'élèves.

Membres excusés :

- M. Trébaol, enseignant (remplaçant de Mme Denis, classe de CE1-CE2).
- Mme Le Corre, enseignante (remplaçante de Mme Le Tarnec, CE1).

Mme Even installe le Conseil et en rappelle le rôle (instance de concertation) ainsi que le fonctionnement.

1. Vote du Règlement Intérieur

APC : La partie consacrée aux APC (ateliers pédagogiques complémentaires) a été modifiée dans le Règlement Intérieur. Ceux-ci ont désormais lieu avant ou après la classe et concernent, sur demande de l'Inspection Académique, uniquement la maîtrise du langage et la lecture.

Pour rappel, les APC sont soumis à l'autorisation parentale sur proposition de l'enseignant de la classe.

Goûters, santé et propreté de la cour : M. Hélaudais regrette que les emballages provenant des goûters des élèves jonchent de plus en plus la cour de récréation. Mme Even indique qu'une réflexion relative à cette problématique a également été entamée au sein de l'équipe enseignante.

Les solutions suivantes sont proposées :

- Fournir à son enfant un goûter seulement les lundis et vendredis (fruits proposés par l'école les deux autres jours)
- Limiter les goûters seulement aux fruits (frais ou secs)
- Responsabiliser les élèves pour gérer le nettoyage de la cour (« brigades vertes »)

Mme Even indique que la classe de CP avait, par ailleurs, formulé le souhait d'obtenir un composteur. Cette demande sera adressée prochainement à la mairie.

- Pour les élèves n'ayant pas déjeuné le matin : pourrait-on prévoir d'autoriser un en-cas à consommer impérativement avant 9h, uniquement pour ces élèves ? En maternelle, le temps d'accueil est parfois l'occasion de prendre une collation ; serait-il possible d'étendre cette pratique à l'école élémentaire ?

Mme Marsa rappelle qu'il est important de mettre toutes ces actions en lien avec le projet d'École (et plus particulièrement avec le Parcours Citoyen et l'Education au Développement Durable). Elle souligne, par ailleurs, la nécessité d'informer les parents quant aux actions mises en place. La question des goûters pourra être mise en lien également avec le PEDT, M. Hélaudais indiquant qu'un point « nutrition » est envisagé.

Les parents d'élèves se demandent si les fruits sont issus de l'agriculture biologique. Certains sont sensibles à l'origine (biologiques ou non) des fruits, et aimeraient connaître celle-ci. L'équipe enseignante n'obtient toutefois cette information que le jour J et n'est donc pas en mesure de répondre favorablement à cette demande. En revanche, elle informe les élèves lorsque les fruits fournis sont issus de l'agriculture biologique.

L'apport de jouets : Mme Even indique que le règlement est parfois oublié en ce qui concerne l'apport de jouets à l'école... Ceux-ci donnent régulièrement lieu à des querelles et doivent rester à la maison. Un rappel régulier de ce point du règlement sera effectué au sein des différentes classes.

Communication aux familles : M. Hélaudais demande si la communication seulement aux aînés est toujours d'actualité ou non. Mme Even répond que non, et que cette partie du règlement sera amendée.

Espace non-fumeur devant l'école : Un représentant des parents d'élèves demande si le règlement pourrait interdire aux parents de fumer devant l'école. L'équipe enseignante indique que le RI interdit d'ores et déjà cette pratique, mais que cette interdiction est parfois contournée.

Le Règlement Intérieur est voté :

- Pour : 14 /14
- Abstention : 0/14
- Contre : 0 / 14

2. Les APC

Elles sont proposées aux élèves en plus des 24 heures d'enseignement hebdomadaires. Elles servent à soutenir les apprentissages. A la rentrée 2018, l'Inspecteur d'Académie a demandé à ce qu'elles soient dédiées uniquement à la lecture et à la maîtrise de la langue.

Les APC ont lieu le matin, avant la classe, ou bien le soir, après la classe.

3. Calendrier des conseils d'École

<u>Trimestre 2</u>	Mardi 5 mars 2019, à 18h30
<u>Trimestre 3</u>	Mardi 11 juin 2019, à 18h30

Les représentants de parents d'élèves demandent si une concertation serait envisageable en cas de changement de dates. Mme Even répond positivement à cette demande.

4. La charte de la laïcité

Mme Even évoque la Charte de la Laïcité et indique qu'un travail sera réalisé le 7 décembre sur cette charte. Elle propose, pour ce faire, d'utiliser une charte de la Laïcité simplifiée. L'équipe rappelle que les contenus de la charte sont traités, à travers des situations du quotidien, de manière régulière dans l'année.

M. Hélaudais ajoute que la mairie peut accueillir, sur demande, les classes de l'école afin d'y travailler en lien avec l'Enseignement Moral et Civique. Il propose en particulier une présentation du fonctionnement du Conseil Municipal etc.

5. Calendrier scolaire

Pour l'année 2018 - 2019, les vacances seront les suivantes :

<u>Hiver</u>	22 décembre - 7 janvier
<u>Février</u>	9 février - 25 février
<u>Printemps</u>	6 avril - 24 avril

Été	A partir du 6 juillet
-----	-----------------------

6. Bilan de la rentrée

L'école compte 154 élèves, répartis dans 7 classes soit :

- 17 CP
- 21 CE1 - CE2 (13 CE1 ; 8 CE2)
- 20 CE1
- 24 CE2
- 25 CM1 - CM2 (7 CM1 ; 18 CM2)
- 23 CM1
- 24 CM2

Deux auxiliaires de vie scolaire (AVS) interviennent dans l'école: **Mme Dabi** (qui s'occupe de 3 élèves) ainsi que **Mme Hégic** (qui accompagne 1 élève)

Remplacements :

- M. Trébaol remplace **Mme Denis** jusqu'au 30 novembre 2018
- **Mme Le Corre** remplace **Mme Le Tarnec** jusqu'au 7 décembre 2018
- Mme Taylor qui remplace Mme Warman jusqu'au 27 novembre 2018

7. PPMS

- **Exercice intrusion** : réalisé le 13 novembre dernier. Mme Even remercie les services techniques et indique que l'exercice s'est déroulé de manière satisfaisante, mais qu'il sera toutefois souhaitable de viser une plus grande efficacité / rapidité lors du prochain exercice.
- **Exercice incendie** : réalisé le 15 novembre 2018
- **Exercice confinement** : le 4 décembre prochain avec le gendarme M. Leray

8. Budget

En ce qui concerne l'OCCE, un changement de mandataire a eu lieu : Mme Lelièvre succède ainsi à Mme Marsille. L'École remercie les familles qui ont fait un don à l'OCCE (788,93€).

La subvention de l'amicale était de 2703€.

L'action « crêpes et galettes » apporte 30€ de bénéfices par semaine en moyenne

M. Hélaudais informe le Conseil que les budgets « investissement » et « fonctionnement » pour 2019 n'ont pas encore été votés.

Il rappelle qu'il existe 3 budgets au niveau de la mairie :

- **Le budget de fonctionnement** : géré par l'école, il s'élève actuellement à 8 000 €. M Hélaudais indique que ce budget (si l'on reste avec 7 classes) ne devrait pas changer pour 2019.
- **Le budget d'Investissement** : S'élevant à 4 000 € cette année, ce budget a été utilisé quasiment dans l'intégralité. Il ne sera peut-être pas de 4 000€ pour 2019, mais M Hélaudais entend essayer de défendre au moins un maintien de ce budget.
- **Les subventions** : Ce budget va de pair avec les actions des enseignants. Il concerne les sorties et les voyages. L'école doit rendre son projet pour décembre. La commission prend alors place en février. Les sommes dépendent du montant de la sortie, si elle se fait avec ou sans nuitées. Des subventions relèvent d'un budget exceptionnel, pour des sorties non prévues et peut permettre de financer au moins le transport. Ce fut le cas pour la sortie ElectroniK des CE2 en octobre dernier.

9. Projets et actions menées en 2018 – 2019

[Pour le cycle 2 :](#)

Classe de Mme Even	Classe de Mme Fontaine	Classe de Mme Denis	Classe de Mme Le Tarnec
Dispositif Cinécole			
Médiathèque (Emprunts et actions menées par la médiathèque)			
Participation des CE2 à un festival d'art. Une rencontre avec la compagnie « ElectroniK» a eu lieu au mois d'octobre 2018. Un projet de résidence est prévu pour cette compagnie sur la commune (pour une durée de 3 ans). Un travail en classe pourra ainsi être poursuivi par les élèves concernés sur 3 ans également.			
Dispositif « A nous l'Opéra » (CP - CE2)			
Musée des Beaux arts (avec les GS de Mme	Musée des Beaux Arts - animation sur Juan		

Mabile et Mme Martin, janvier 2018)	Gris (janvier 2018)		
	Projet « Arrête ton Cirque »		
Sorties piscine jusqu'au 29 novembre			Sorties piscine jusqu'au 29 novembre
Intervention de Soazig Olivier en musique > projet Chorale (2ème trimestre)			

En ce qui concerne la piscine, Mme Even remercie vivement les parents qui passent l'agrément et souligne l'importance de cet accompagnement par les parents. Cet investissement, qui est l'un des principaux garants de l'organisation de telles sorties, est fortement apprécié.

Mme Even ajoute que tous les élèves de l'école pourront bénéficier de séances au mois de juin à la piscine de Plélan le Grand.

[Pour le cycle 3](#)

Bilan des actions passées	Travail sur la commune de Plélan-Le-Grand (géographie) : réalisation d'une exposition sur le thème « La commune de 1914 à 1918 » (histoire) Réalisation de photos par l'école privée, des textes par l'école publique.
	Participation à la journée de Commémoration du 11 novembre : les élèves ont chanté une chanson qu'ils ont écrite (projet long, entamé l'année scolaire dernière)
	Participation à la Conférence du Commandant Roussel le 8 novembre 2018
	Visite des éoliennes de Plélan-Le-Grand le 16 octobre 2018
Projets actuels	Projet Recylum : Réalisation de plusieurs défis en lien avec le recyclage (Sciences)
	Sorties à la médiathèque
	Cinécole : 2 sorties cinéma (mars et mai)
Projets déjà prévus pour le deuxième semestre	Projet chorale avec Soazig Olivier : en lien avec la guerre (« Le Petit Fernand et la grande guerre », une partie chantée et une partie théâtre. Mme Lelièvre évoque la possibilité d'organiser un spectacle).
	Sortie de fin d'année commune pour tous les CM1 - CM2, en cours de réflexion pour le moment.

Mme Marsa rappelle que les sorties sont à mettre en lien avec le projet d'école.

10. Questions des parents (non soumises à la directrice avant le conseil)

Cantine & garderie

Un parent fait le point sur la rentrée. En ce qui concerne la cantine, il trouve les quantités trop petites pour un élève de cycle 3 et questionne M. Hélaudais quant au renouvellement de matériel à la garderie :

- Concernant la cantine, M. Hélaudais renverra la question à la commission de la restauration. 2 représentants seront nommés le 25 mars. Quant à la garderie, cela sera réglé au niveau de la commission périscolaire élargie. Des représentants devront être nommés au sein des familles (idéalement un pour l'élémentaire, l'autre pour la maternelle) et pourront s'exprimer à ce moment-là.

Il rappelle, par ailleurs que la maison de l'enfance ouvrira prochainement, au plus tard en septembre 2018. Les élèves y seraient accueillis. Les horaires seront les mêmes.

Effectifs et classes

Les parents évoquent la taille de la classe de Mme Marsille, qui, malgré un effectif chargé, dispose de la classe la plus petite de l'école.

- M. Hélaudais rappelle que cette salle de classe dispose d'une annexe. Mme Marsille indique qu'elle dispose effectivement de cette salle-là, mais que, d'un point de vue « sécurité », il n'est pas toujours souhaitable / envisageable d'y laisser ses élèves en autonomie.
- D'un point de vue réglementaire, c'est effectivement la sécurité qui prime. L'équipe s'accorde à dire que la sécurité des élèves ne pâtit absolument pas de la taille de la classe. Les exercices de sécurité réalisés depuis le début d'année vont dans ce sens. Mme Marsa ajoute qu'il n'existe pas de réglementation concernant le nombre de m² par élève. Il est de l'attribution du Conseil des Maîtres (et, in fine, du directeur d'école) de répartir les élèves en tenant compte de l'effectif par classe, de la configuration des locaux et des choix pédagogiques que l'on fait. Mme Marsa encourage l'équipe pédagogique à réfléchir aux répartitions des élèves et rappelle qu'il est envisageable de créer des double- ou triple- niveaux, même quand le contexte d'école n'y contraint pas. Il est également possible, pour un enseignant, de suivre sa cohorte d'élèves sur plusieurs années.

- L'aspect pratique de circulation par l'enseignant, la visibilité des tableaux pose question aux parents. Mme Marsille rappelle que le tableau des devoirs reste affiché toute la semaine.

Le harcèlement à l'école

Certains parents se plaignent de harcèlement sur leurs enfants, existant depuis longtemps et non résolu. L'équipe enseignante souligne toute la complexité de ce problème ; elle rappelle que l'on rencontre les parents mais que cela ne suffit pas à résoudre immédiatement le problème.

Au sein de l'école, une réflexion commune est mise en place pour mener, dans toutes les classes, des actions qui concourent à développer les compétences citoyennes des élèves. Cela relève de la compétence citoyenne, que ce soit pour l'élève « victime » et l'élève « auteur ».

- Le conseil des élèves peut être développé dès le Cycle 2, avec des conseils dans chaque classe mais aussi avec des délégués au sein de l'école. L'équipe enseignante poursuit le travail qu'elle avait déjà entamé dans ce sens.
- Les actions « les médiateurs par les pairs » : être capable, quand on se sent malmené verbalement ou physiquement de verbaliser les choses (« Tu m'as dit... »). Cette action est en lien avec le Parcours Citoyen du projet d'école.

Il devra y avoir des réponses dans l'instant (recevoir les familles et l'enfant) ainsi que des actions de fond. Communiquer avec les parents concernant les actions faites sera primordial. Il faut que ce soit visible pour les parents.

Les parents d'élèves demandent si des réunions tripartites (école - famille de la victime - famille de l'auteur) pourraient être envisagées. Mme Marsa répond que les deux familles doivent être informées et reçues, dans un premier temps, individuellement. Elle ajoute que les représentants des parents d'élèves peuvent accompagner les parents vis-à-vis de ces situations et rappelle que les différentes parties prenantes (victime et auteur) ont généralement besoin d'aide. Toute la communauté éducative a son rôle à jouer dans ce genre de situation.

Il est possible de mobiliser également l'intervention de la psychologue scolaire si les parents le désirent.

Les portes ouvertes

L'an dernier, elles avaient eu lieu juste avant le Conseil d'école. M. Hélaudais note que c'était difficile à gérer ainsi. Il invite les enseignants, au prochain conseil des maîtres, à fixer une date pour les portes ouvertes 2019. Il invite l'école à communiquer plusieurs dates afin que la

mairie puisse en fixer une. En maternelle, les portes ouvertes ont lieu un samedi matin, généralement vers mai.

M. Hélaudais questionne alors la place des parents représentants : Que peuvent-ils apporter ce jour-là ? L'amicale Laïque sera présente. Il serait souhaitable que les représentants des parents d'élèves y occupent également une place active.

Mme Marsa invite l'école à communiquer envers les parents d'élèves GS, concernant ces portes ouvertes.

L'enseignement de l'anglais

Les parents d'élèves questionnent quant à l'enseignement de l'anglais. Est-il suffisant ? Et les écoles disposent-elles des compétences nécessaires ?

Mme Marsa rappelle que l'heure et demi est obligatoire et chaque école dispose de personnes habilitées. Elle insiste sur le fait que l'organisation pédagogique pour l'enseignement des langues est vérifié par les conseillers pédagogiques en début d'année et ajoute qu'il ne faut pas confondre les traces que l'on a et ce qui est fait en classe. L'enseignement de la langue vivante a une très forte coloration orale.... D'où des écrits très progressifs en LVE.